

Séance du 21/05/2008

## Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

### Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE –Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Laure PELATAN (arrivée question n° 2008-05-100) - Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

### **Modification du tableau des effectifs - N° 2008-05-89**

Afin d'assurer la direction générale des services de la Communauté de Communes Terre de Camargue, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi de Directeur Général des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

### **Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'association Littoral Camargue Basket - N°2008-05-90**

La convention de partenariat, conclue pour trois ans, en avril 2005, avec l'association LITTORAL CAMARGUE BASKET à Aigues-Mortes, dans le cadre de la doctrine en direction des sports collectifs pour les jeunes jusqu'à la catégorie 18 ans prenant fin, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité un avenant n° 2 pour la prolonger au 31 décembre 2008.

### **Opération Canton Pass' 2008 :**

#### **Convention-type de partenariat avec les prestataires - N°2008-05-91**

Dans le cadre de l'opération Canton Pass' le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité, de proposer le chéquier Canton Pass' 2008 aux enfants âgés de 11 à 18 ans et adopte une convention-type de partenariat qui sera conclue avec chaque entreprise, valable jusqu'au 31 décembre 2008, fixant les modalités administratives, financières et techniques de leur collaboration.

### **Opération Canton Pass' 2008 :**

#### **Tarif 2008 du chéquier Canton Pass' - N°2008-05-92**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de maintenir à 43 € le tarif du chéquier Canton Pass' délivré aux jeunes et prévoit l'édition de 200 chèquiers, représentant un montant total de 8 600 € distribués ainsi :

- 75 chèquiers pour Aigues-Mortes, soit 3 225 €
- 75 chèquiers pour le Grau du Roi, soit 3 225 €
- 50 chèquiers pour Saint Laurent d'Aigouze, soit 2 150 €

**Opération Canton Pass' 2008 :  
Accès piscine - N°2008-05-93**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la gratuité pour deux entrées piscine par chéquier Canton Pass'.

**Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) - lancement d'une enquête publique du plan de zonage dans chaque commune - N°2008-05-94**

Dans le cadre de la mise en place du service public d'assainissement non collectif sur le territoire, la Communauté de Communes Terre de Camargue a fait réaliser une étude par le bureau d'études BCEOM afin de déterminer un plan de zonage d'assainissement.

Le Conseil Communautaire accepte aujourd'hui, à l'unanimité, de soumettre le plan de zonage du service public d'assainissement non collectif dans chaque commune membre de la Communauté de Communes Terre de Camargue et de prendre en charge les frais y afférent

**Convention relative au fonctionnement et au financement du point emploi dans le cadre du Réseau Départemental pour l'Emploi porté par la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2008-05-95**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de conclure une convention, dont le terme est fixé au 31/12/2008, avec le Conseil Général du Gard relative au fonctionnement et au financement du point emploi dans le cadre du réseau départemental pour l'emploi porté par la Communauté de Communes Terre de Camargue et définissant les responsabilités et les participations respectives des cosignataires pour l'organisation et le financement de ce point emploi.

Monsieur le Président est autorisé à signer les demandes de versements de la participation du Conseil Général du Gard pour le financement du point emploi d'un montant total de 23 000 €.

**Avenant n° 1 lot 1 du marché de travaux de mise en œuvre d'un traitement des pesticides sur la station de pompage d'Aimargues - N°2008-05-96**

Dans le cadre du marché de travaux pour l'opération de mise en œuvre d'un traitement des pesticides sur la station de pompage d'Aimargues, le lot n°1 portant sur le génie civil et les équipements périphériques a été attribué à la SDEI pour une montant de 315 000.00 € HT.

Après terrassement de la zone, il s'avère qu'un ouvrage en béton solidaire de la bache empêche les travaux initialement prévus.

En conséquence, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'apporter des modifications au raccordement prévu à l'origine et donc de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Plus value, objet de l'avenant n°1 ..... 14 600.00 € HT    soit    17 461.60 € TTC
- Montant définitif du marché de base ..... 329 600.00 € HT    soit    394 201.60 € TTC

**Convention tripartite d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunications avec la SDEI et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30) - N°2008-05-97**

Le SDIS 30 a émis le souhait d'installer deux antennes sur le Château d'eau de Montplaisir au Grau du Roi afin d'établir un relais entre son centre d'appels téléphoniques basé à Nîmes et la caserne du Grau du Roi. S'agissant d'un service public, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de consentir la mise à disposition d'occupation du domaine public pour l'installation de ces deux antennes sur le château d'eau, à titre gracieux.

### **Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n° 1 lot 10 « peinture et décoration» - N°2008-05-98**

Le lot n°10 « Peinture et décoration » du marché de reconstruction de la piscine a été attribué à l'entreprise ROUX PEINTURE, 30000 NIMES pour un montant de 21 931.93 €HT.

Les gaines de ventilations apparentes, prévues en faux plafond, dans la zone vestiaires et administration ont dû, à la demande du bureau de contrôle qui estime que les durées de coupe-feu n'auraient pas été suffisantes, être abaissées pour se retrouver finalement apparentes. Afin de peindre ces gaines pour ne pas les laisser en métal brut, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Plus value, objet de l'avenant n°1 ..... 731.85 € HT      soit    875.29 € TTC
- Montant définitif du marché de base ..... 22 663.78 € HT      soit 27 105.88 € TTC

### **Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n° 1 lot 11 « Faux plafonds acoustiques» - N°2008-05-99**

Le lot n°11, « Faux plafonds-Acoustiques », du marché de reconstruction de la piscine a été attribué à l'entreprise PLENUM 78460 CHEVREUSE, pour un montant de 32 966.00 €HT.

A la demande du bureau de contrôle, il est nécessaire de réaliser le flocage de deux poteaux métalliques enchâssés dans des cloisons en aggloméré de ciment pour pouvoir assurer un coupe-feu une heure.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Plus value, objet de l'avenant n°1 ..... 450.00 € HT      soit    538.20 € TTC
- Montant définitif du marché de base ..... 33 416.00 € HT      soit 39 965.54 € TTC

### **Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n° 2 lot 2 « Gros œuvre» - N°2008-05-100**

Le lot n°2 « Gros Œuvre » du marché de reconstruction de la piscine du Grau du Roi, a été attribué à l'entreprise DESHONS CONSTRUCTION SODEC - 30170 LA CADIÈRE ET CAMBO, pour un montant initial de 712 000 €HT.

Suite à la demande du bureau de contrôle, il convient d'enduire certains murs, notamment la cloison de la chaufferie et du local de rangement, sur une face, afin d'avoir une protection coupe-feu de deux heures. Ces enduits doivent être réalisés sur une surface de 72m<sup>2</sup> représentant une dépense de 3 456.00 €HT soit 4 133.38 €TTC.

De plus, pour optimiser l'utilisation du bassin d'initiation, il serait souhaitable de mettre en œuvre des lignes d'eau perpendiculaires au bassin. Cette opération implique la réalisation de quatre « carottages » pour y sceller les ancrages des lignes d'eau dont le coût s'élève à la somme de 440.00 €HT soit 526.24 €TTC.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2008, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : ..... 40 211.00 €HT soit 48 092.36 €TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 : ..... 3 896.00 €HT soit 4 659.62 €TTC
- Montant définitif du marché de base : ..... 756 107.00 €HT soit 904 303.98 €TTC

### **Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n°2 lot 8 « Carrelage-Faïence » - N°2008-05-101**

Le lot n°8 « Carrelage – Faïence » du marché de reconstruction de la piscine du Grau du Roi, a été attribué à l'entreprise CARRELAGE PLUS – 77850 LE MEE SUR SEINE, pour un montant initial de 249 900.00 €HT.

Avant de lancer définitivement les travaux de Centre de Forme, la Communauté de Communes a souhaité procéder à une mise à jour de son programme, notamment en ce qui concerne le contenu et les activités à y développer.

Ayant décidé de réaliser le centre de forme, la Communauté de Communes a lancé, le 5 mai, la consultation du centre de forme : équipement Sauna, Hammam, Spa qui a fait l'objet d'une étude spécifique et qui avait été différée également dans le cadre de ce qui précède.

Le projet étant de ce fait repris, il y a lieu de passer un nouvel avenant n° 2 au marché du lot n° 8 pour pouvoir exécuter les travaux de carrelage sols et murs du centre de forme.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2008, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : ..... 4 405.78 € HT soit 5 269.32 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 : ..... 32 241.86 € HT soit 38 561.26 € TTC
- Montant définitif du marché de base : ..... 286 547.64 € HT soit 342 710.98 € TTC

### **Aménagement intérieur de la piscine du Grau du Roi - N°2008-05-102**

Un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement intérieur de la piscine du Grau du Roi .

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 mai 2008, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1 : « Equipement intérieur », comprenant l'aménagement de casiers, cabines, vestiaires et accueil, attribué à la société IMATEC – 59874 WAMBRECHIES Cedex pour un montant de 105 136.00 € HT soit 125 742.66 € TTC comprenant la solution de base + option 1.
- Lot 2 : « Contrôle d'accès » correspondant au matériel informatique, aux tourniquets d'accès, au module de caisse et aux cartes magnétiques, attribué à la société ELISATH – 54850 MEISSEIN pour un montant de 38 415.75 € HT soit 45 945.24 € TTC comprenant la solution de base + options 1 et 2

### **Avenant n° 1 marché enlèvement et évacuation des recyclables secs des points d'apport volontaire (colonnes) - N°2008-05-103**

Le marché conclu avec l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT pour l'enlèvement et l'évacuation des recyclables secs des points d'apport volontaire (colonnes), prend fin le 06/07/2008.

N'ayant pas obtenu le rapport annuel d'activités du titulaire du marché, dans les délais, il n'a pas été possible de réaliser le nouveau CCTP pour la relance du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, d'adopter un avenant n°1 à ce marché prolongeant sa durée de 1 mois, soit jusqu'au 06/08/2008, afin de permettre le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour le nouveau marché dans le respect des délais qui s'imposent.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15*

Le Président

Léopold ROSSO